

Dépôt : Charles Weiler

Luxembourg, le 18 mars 2025



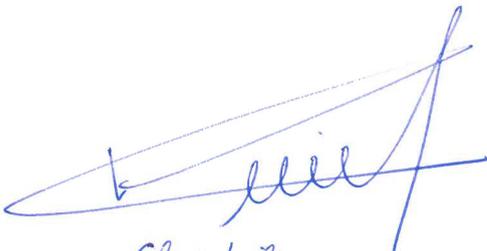
## RÉSOLUTION

La Chambre des Députés,

- Considérant que la résolution adoptée par la Chambre des Députés le 10 octobre 2024 a instauré une Commission spéciale « Caritas » prévoyant que « la durée des travaux parlementaires ne peut dépasser une période de six mois, soit au plus tard le 10 avril 2025 » ;
- Considérant que cette résolution a prévu que la Commission spéciale « Caritas » dresse un rapport de ses travaux ;
- Considérant que les membres de la Commission spéciale estiment que l'envergure des travaux nécessite un délai supplémentaire ;
- Considérant qu'il y a lieu, aux fins de permettre aux membres de la Commission spéciale d'effectuer leurs travaux dans des conditions sereines, de reporter le délai pour la finalisation de leurs travaux ;

Décide :

- De reporter le délai pour la finalisation des travaux de la Commission spéciale « Caritas » du 10 avril 2025 au 10 juin 2025.

  
Ch. Weiler

  
DJUNA  
BERNARD

  
TINA  
BOFFERDIG

  
Marc Baum

  
SVEN CLEMEN

  
TOM WEIDIG

  
Carole Hartmann